



Convention Chantier participatif

☐ Exempleaire Maître d'ouvrage

☐ Exempleaire Professionnel

☐ Exempleaire ARPE

Association Régionale de Promotion de l'Ecoconstruction en Normandie

7 rue Daniel Huet, 14000 CAEN

07 69 98 47 19

reno.acc@arpenormandie.org

Maître d'ouvrage

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Professionnel en charge de l'animation technique

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Chantier participatif

Nature du chantier :

.....

.....

Adresse du chantier :

.....

Date : du au

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre trois acteurs du chantier participatif :

- le maître d'ouvrage
- le professionnel chargé de l'animation technique
- l'ARPE Normandie



Article 2 : Objectif du chantier participatif

Les matériaux et techniques de l'écoconstruction sont peu connus du grand public. L'organisation de chantiers participatifs permet aux participants de découvrir ces techniques par la pratique. Les chantiers participatifs rassemblent, autour d'un projet de construction ou de rénovation : des bénévoles non professionnels, un maître d'ouvrage, dénommé « hôte », et un professionnel chargé de l'animation technique. Le chantier participatif intègre un objectif d'entraide entre personnes et de solidarité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Ce sont des moments de découverte et de pratique organisés dans le cadre de nos activités associatives.

Article 3 : Rôles et engagements

L'**Association Régionale de Promotion de l'Ecoconstruction en Normandie** s'engage à :

- Communiquer sur le chantier pour trouver des bénévoles
- Souscrire une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les adhérents dans le cadre de ses activités associatives

Le **professionnel chargé de l'animation technique** s'engage à :

- Offrir un service de qualité
- Respecter les règles de sécurité sur le chantier
- Libérer le temps nécessaire à la formation des bénévoles avant de commencer les travaux
- Être assuré dans le cadre de son activité professionnelle
- Être à jour de sa cotisation à l'ARPE Normandie

Le **maître d'ouvrage** s'engage à :

- Assumer l'entière responsabilité des travaux effectués durant le chantier
- Organiser l'accueil des bénévoles (inscription, renseignement, planning, logistique...)
- Rémunérer le professionnel chargé de l'animation technique pour son travail
- Être à jour de sa cotisation à l'ARPE Normandie
- S'il le souhaite, préparer et proposer un repas à prix libre pour les participants

Ce que nous demandons aux **bénévoles** :

- Contacter l'hôte en cas d'imprévu (modification des horaires de présence ou annulation)
- Être dans une démarche d'apprentissage et d'entraide
- Respecter les consignes de l'accompagnateur technique de chantier



- Respecter les lieux et consignes des propriétaires accueillant le chantier participatif
- Respecter leurs limites et ne pas se mettre en situation de risques
- Être à jour de leur cotisation à l'ARPE Normandie

Article 4 : Responsabilité et assurance

Les **participants bénévoles** sont assurés en « responsabilité civile » et « individuelle accident » par l'ARPE Normandie, sous réserve qu'ils soient adhérents de l'association.

Le **chantier** est assuré par le propriétaire.

Article 5 : Equipements individuels de sécurité

Les bénévoles doivent posséder des équipements de protection individuelle nécessaires à la réalisation de l'activité prévue dans le cadre du chantier participatif. Le respect de cet article est sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Ces équipements peuvent être apportés par les bénévoles, par le professionnel chargé de l'animation technique ou par le maître d'ouvrage.

L'ARPE Normandie dispose d'équipements individuels disponibles en location à prix libre pour les chantiers participatifs, dans le cadre de la mutuelle d'outillage Réno'Acc'. La réservation et l'acheminement de ces équipements est à la charge du maître d'ouvrage.

Lu et approuvé

Le maître d'ouvrage

Le :

Lu et approuvé

Le professionnel

Le :

Lu et approuvé

L'ARPE Normandie

Le :